

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

Délibération n° 1	Délibération relative à la désignation des membres siégeant au sein du Conseil d'administration de la Régie des eaux de la Provence Verte : abroge la délibération n° 2020-02
	Rapporteur : Gérard BLEINC

Contexte :

Le Conseil communautaire, par délibération n° 2020-01 du 15 janvier 2020, a approuvé la création de la Régie des eaux de la Provence Verte ainsi que ses statuts et, par délibération n° 2020-02, en a désigné les membres pour siéger à son Conseil d'Administration, à savoir :

- 7 titulaires et 2 suppléants issus du Conseil communautaire,
- 2 titulaires, choisis parmi les usagers de la Régie ou leurs représentants.

L'un des membres issus du Conseil communautaire ayant démissionné de ses mandats d'élus, il convient de procéder à une nouvelle désignation.

Il est proposé :

- d'abroger la délibération n° 2020-02 du 15 janvier 2020,
- de désigner en son sein, sur proposition de Monsieur le Président, les administrateurs titulaires et suppléants du conseil d'administration de la Régie des Eaux de la Provence Verte (REPV) suivants :

Membres titulaires :
Didier BREMOND
Aurélie FULACHIER
Annie GIUSTI
Serge LOUDES
Laurent NEDJAR
Nathalie SALOMON
Philippe VALLOT

Membres suppléants :
Eric AUDIBERT
Romain DEBRAY

- et de désigner, en complément, sur proposition de Monsieur le Président, 2 représentants des usagers titulaires, choisis parmi les usagers de la Régie :

Les deux représentants des usagers :
Christine MAYER (Châteauvert)
Thierry MESPLIER (Brignoles)



Délibération n° 2	Délibération relative au montant définitif des attributions de compensation 2019
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

Le Conseil communautaire, par délibération n° 2019-222 du 14 novembre 2019, a approuvé la révision libre des attributions de compensation 2019, suite au rapport présenté en CLECT, le 6 septembre 2019, et adopté par les Communes membres.

Il convient, dès lors, de fixer le montant des attributions de compensation définitives, pour 2019, de l'ensemble des communes de l'EPCI.

Il est proposé :

- d'approuver le montant des attributions de compensation au titre de l'exercice 2019 et de dire que les paiements 2019 prenant en compte les régularisations ont été effectués de la manière suivante :

AC définitives 2019 POSITIVES	1	2
	AC 2019	Montant mensuel 2019
FORCALQUEIRET	351 681 €	29 307 €
GARÉOULT	819 504 €	68 292 €
MAZAUGUES	114 435 €	9 536 €
MÉOUNES LES MONTRIEUX	389 099 €	32 425 €
NÉOULES	756 339 €	63 028 €
ROCBARON	676 915 €	56 410 €
SAINTE ANASTASIE	237 922 €	19 827 €
LA ROQUEBRUSSANE	339 949 €	28 329 €
BRIGNOLES	4 197 714 €	349 810 €
CARCÈS	173 857 €	14 488 €
COTIGNAC	11 193 €	933 €
LE VAL	108 783 €	9 065 €
TOURVES	87 472 €	7 289 €
VINS SUR CARAMY	186 299 €	15 525 €
NANS LES PINS	84 938 €	7 078 €
OLLIÈRES	31 371 €	2 614 €
ROUGIERS	3 893 €	324 €
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	469 236 €	39 103 €
Total AC positives 2019	9 040 600 €	753 383 €

AC 2019 définitives NEGATIVES	1	2
	AC 2019	Montant mensuel 2019
CORRENS	- 1 605 €	- 134 €
ENTRECASTEAUX	- 33 732 €	- 2 811 €
LA CELLE	- 20 255 €	- 1 688 €
MONTFORT SUR ARGENS	- 8 800 €	- 733 €
BRAS	- 31 250 €	- 2 604 €
POURCIEUX	- 2 028 €	- 169 €
POURRIÈRES	- 82 126 €	- 6 844 €
CAMPS LA SOURCES	- 47 365,00 €	- 3 947 €
CHATEAUVERT	- 2 319,00 €	- 193 €
PLAN D'AUPS	- 97 506,00 €	- 8 126 €
Total AC négatives 2019	- 326 986 €	- 27 249 €

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

∞

Délibération n° 3 | Délibération relative au montant provisoire des attributions de compensation 2020

Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Le Conseil Communautaire est tenu de communiquer annuellement, aux Communes membres, le montant provisoire des attributions de compensation et ce, au cours du 1er trimestre de l'année concernée, afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis.

Il convient, par conséquent, de fixer le montant des attributions de compensation provisoires, pour 2020, de l'ensemble des communes de l'EPCI.

Il est proposé :

- de fixer provisoirement le montant des attributions de compensation au titre de l'exercice 2020 comme suit :

AC provisoires 2020 POSITIVES	1	2
	AC provisoires 2020	Montant mensuel 2020
FORCALQUEIRET	351 681 €	29 307 €
GARÉOULT	819 504 €	68 292 €
MAZAUGUES	114 435 €	9 536 €
MÉOUNES LES MONTRIEUX	389 099 €	32 425 €
NÉOULES	756 339 €	63 028 €
ROCBARON	676 915 €	56 410 €
SAINTE ANASTASIE	237 922 €	19 827 €
LA ROQUEBRUSSANE	339 949 €	28 329 €
BRIGNOLES	4 197 714 €	349 810 €
CARCÈS	173 857 €	14 488 €
COTIGNAC	11 193 €	933 €
LE VAL	108 783 €	9 065 €
TOURVES	87 472 €	7 289 €
VINS SUR CARAMY	186 299 €	15 525 €
NANS LES PINS	84 938 €	7 078 €
OLLIÈRES	31 371 €	2 614 €
ROUGIERS	3 893 €	324 €
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	469 236 €	39 103 €
Total AC positives provisoires 2020	9 040 600 €	753 383 €

AC provisoires 2020 NEGATIVES	1	2
	AC provisoires 2020	Montant mensuel 2020
CORRENS	- 1 605 €	- 134 €
ENTRECASTEAUX	- 33 732 €	- 2 811 €
LA CELLE	- 20 255 €	- 1 688 €
MONTFORT SUR ARGENS	- 8 800 €	- 733 €
BRAS	- 31 250 €	- 2 604 €
POURCIEUX	- 2 028 €	- 169 €
POURRIÈRES	- 82 126 €	- 6 844 €
CAMPS LA SOURCES	- 47 365,00 €	- 3 947 €
CHATEAUVERT	- 2 319,00 €	- 193 €
PLAN D'AUPS	- 97 506,00 €	- 8 126 €
Total AC négatives provisoires 2020	- 326 986 €	- 27 249 €

- de dire que le paiement des attributions de compensations 2020 sera effectué par douzième, et de dire que les attributions de compensation provisoires pourront être révisées, courant 2020, en fonction des transferts de compétences.

∞

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

Délibération n° 4	Délibération relative à l'ouverture de crédits, en section d'investissement, du budget principal 2020 de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : abroge la délibération n° 2019-289
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Le Conseil communautaire du 16 décembre 2019 a autorisé, par délibération n° 2019-289, l'ouverture de crédits en section d'investissement, du budget principal 2020 de la Communauté d'Agglomération.

Il convient de reprendre ces ouvertures de crédits en excluant les restes à réaliser et, par conséquent, d'abroger la délibération n° 2019-289.

Il est proposé :

- d'abroger la délibération n° 2019-289 du 16 décembre 2019, et d'autoriser, avant le vote du budget primitif 2020, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivant la répartition suivante :

Chapitre	Crédits	1/4	Ouverture
	2019 hors RAR	Crédits 2019	crédits 2020
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	339 100,00 €	84 775,00 €	84 775,00 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	426 000,00 €	106 500,00 €	106 500,00 €
Chapitre 21 Immobilisation corporelles	9 019 600,54 €	2 254 900,14 €	254 900,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	155 000,00 €	38 750,00 €	38 750,00 €
Opération piscine Aquavabre 024	54 500,00 €	13 625,00 €	13 600,00 €
Opération FDC 2009 2011	182 280,00 €	45 570,00 €	45 500,00 €
Opération FDC 2012 2015	81 375,00 €	20 343,75 €	20 300,00 €
Opération Requalification voirie communautaire	445 500,00 €	111 375,00 €	111 300,00 €
Opération ADAP	221 500,00 €	55 375,00 €	55 300,00 €
Opération Réhabilitation Ursulines	3 670 000,00 €	917 500,00 €	917 500,00 €
Opération Requalification ZAE Consacs	68 600,00 €	17 150,00 €	17 150,00 €
Opération schéma petite enfance	367 000,00 €	91 750,00 €	91 750,00 €
Opération études AMO divers	80 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Opération travaux de rénovation divers bâtiments	428 000,00 €	107 000,00 €	107 000,00 €
Opération SDTAN	7 900,00 €	1 975,00 €	1 900,00 €
Opération crèche La Tour	300 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Opération Pidaf 2016	245 472,00 €	61 368,00 €	61 300,00 €
Opération Piscine Saint Maximin	500 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €
Opération Fonds concours Agglomération 2017	155 235,00 €	38 808,75 €	38 000,00 €
Opération parking des consacs	81 980,00 €	20 495,00 €	20 000,00 €
Opération FDC 2018	1 084 420,00 €	271 105,00 €	271 000,00 €
Opération PLH aides aux bailleurs sociaux	300 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Opération subventions d'équipement versées FDC 2019	1 150 000,00 €	287 500,00 €	287 500,00 €
Opération aires de covoiturage	250 000,00 €	62 500,00 €	62 500,00 €
Opération crèche de Forcalqueiret	112 118,00 €	28 029,50 €	28 000,00 €
Total	19 725 580,54 €	4 931 395,14 €	2 929 525,00 €

Les crédits faisant l'objet de cette ouverture seront repris au budget primitif 2020 de la Communauté d'agglomération.

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

Délibération n° 5	Délibération relative à l'ouverture de crédits, en section d'investissement, du budget annexe M49 Assainissement DSP avec TVA n° 24391
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Montant des crédits ouverts en investissement en 2019 (non compris dépenses relatives au remboursement de la dette et non compris les dépenses relatives aux opérations d'ordre) = montants inscrits, soit par chapitres, soit par opérations, et répartition à 50 % lorsque les budgets regroupaient l'eau et l'assainissement.

Montant qui s'élève à 2 967 206.53 € : ¼ de ces crédits = 741 801.63 €.

Il est proposé :

- d'autoriser, avant le vote du budget annexe 2020, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivant la répartition suivante :

Chapitre	Crédits 2019 hors RAR	1/4 Crédits 2019	Ouverture crédits 2020
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles- Camps la Source	15 000,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles- La Roquebrussanne	7 500,00 €	1 875,00 €	1 850,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles- Le Val	50 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
total chapitre 20	72 500,00 €	18 125,00 €	18 100,00 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles- La Roquebrussanne	27 831,00 €	6 957,75 €	6 900,00 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles- Le Val	100 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles- Cotignac	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles- Camps la Source	56 125,00 €	14 031,25 €	14 000,00 €
Total chapitre 21	193 956,00 €	48 489,00 €	48 400,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- La Roquebrussanne	182 500,00 €	45 625,00 €	45 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Bras	631 222,00 €	157 805,50 €	157 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Le Val	388 171,95 €	97 042,99 €	97 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- La Celle	100 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Gareoult	150 030,99 €	37 507,75 €	37 500,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Rocbaron	600 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Camps la Source	74 600,00 €	18 650,00 €	18 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Cotignac	34 225,59 €	8 556,40 €	8 500,00 €
Total chapitre 23	2 160 750,53 €	540 187,63 €	538 000,00 €
Cotignac - opération 1901 réseau AEP rue Puades et pl Giraud	215 000,00 €	53 750,00 €	53 000,00 €
Cotignac - opération 1404 divers réseaux assainissement	50 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
Cotignac - opération 1600 STEP	201 000,00 €	50 250,00 €	50 000,00 €
Cotignac - opération 1801 réseaux eaux usées SDA	74 000,00 €	18 500,00 €	18 500,00 €
Total opérations	540 000,00 €	135 000,00 €	134 000,00 €
Total général	2 967 206,53 €	741 801,63 €	738 500,00 €

Les crédits faisant l'objet de cette ouverture seront repris au budget primitif 2020 du budget M49 ASSAINISSEMENT DSP avec TVA de la Communauté d'agglomération.

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

Délibération n° 6	Délibération relative à l'ouverture de crédits, en section d'investissement, du budget annexe M49 Assainissement DSP sans TVA n° 24392
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Montant des crédits ouverts en investissement en 2019 (non compris dépenses relatives au remboursement de la dette et non compris les dépenses relatives aux opérations d'ordre) = montants inscrits, soit par chapitres, soit par opérations, et répartition à 50 % lorsque les budgets regroupaient l'eau et l'assainissement.

Montant qui s'élève à 3 078 280,96 € : ¼ de ces crédits = 769 570,24 €.

Il est proposé :

- d'autoriser, avant le vote du budget annexe 2020, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivant la répartition suivante :

Chapitre	Crédits 2019 hors RAR	1/4 Crédits 2019	Ouverture crédits 2020
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles- Saint Maximin	81 000,00 €	20 250,00 €	20 250,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles- Plan d'Aups	6 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
total chapitre 20	87 000,00 €	21 750,00 €	21 750,00 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles- Saint Maximin	120 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles- Plan d'Aups	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Total chapitre 21	130 000,00 €	32 500,00 €	32 500,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Méouunes	627 341,71 €	156 835,43 €	156 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Néoules	9 927,72 €	2 481,93 €	2 400,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Saint Maximin	1 181 667,42 €	295 416,86 €	295 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Plan d'Aups	231 661,00 €	57 915,25 €	57 000,00 €
Total chapitre 23	2 050 597,85 €	512 649,46 €	510 400,00 €
Néoules - opération 1601 Rue des chasseurs	125 000,00 €	31 250,00 €	31 250,00 €
Néoules - opération 1602 chemin des tuilleries	8 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Néoules - opération 1604 raccordement assainissement	25 000,00 €	6 250,00 €	6 250,00 €
Néoules - opération 1610 étude ass Gayaou	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Nans les Pins - opération 905 Fonds de travaux	132 683,11 €	33 170,78 €	33 000,00 €
Nans les Pins - opération 922 résorption eaux parasites	200 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Nans les Pins - opération 931 extension route de Marseille	200 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Nans les Pins - opération 932 Reprise réseaux bd Mecque	100 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Total opérations	810 683,11 €	202 670,78 €	202 500,00 €
Total général	3 078 280,96 €	769 570,24 €	767 150,00 €

Les crédits faisant l'objet de cette ouverture seront repris au budget primitif 2020 du budget M49 ASSAINISSEMENT DSP sans TVA de la Communauté d'agglomération.

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

Délibération n° 7	Délibération relative à l'ouverture de crédits, en section d'investissement, du budget annexe M49 Assainissement Régie avec TVA n° 24390
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Montant des crédits ouverts en investissement en 2019 (non compris dépenses relatives au remboursement de la dette et non compris les dépenses relatives aux opérations d'ordre) = montants inscrits, soit par chapitres soit par opérations.

Montant qui s'élève à 1 845 441,57 € : ¼ de ces crédits = 461 360,39 €.

Il est proposé :

- d'autoriser, avant le vote du budget annexe 2020, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivant la répartition suivante :

Chapitre	Crédits 2019 hors RAR	1/4 Crédits 2019	Ouverture crédits 2020
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles- Tourves	60 740,00 €	15 185,00 €	15 100,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles- Carcès	22 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
total chapitre 20	82 740,00 €	20 685,00 €	20 600,00 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles- Tourves	260 470,00 €	65 117,50 €	65 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles- Carcès	438 300,00 €	109 575,00 €	109 500,00 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles- Pourrières	103 071,57 €	25 767,89 €	25 500,00 €
Total chapitre 21	801 841,57 €	200 460,39 €	200 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Pourrières	80 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Pourcieux (55%)	681 582,00 €	170 395,50 €	170 000,00 €
Total chapitre 23	761 582,00 €	190 395,50 €	190 000,00 €
Mazaugues - opération 101 step	15 000,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €
Correns - opération 10012 - réseaux village	52 500,00 €	13 125,00 €	13 100,00 €
Correns - opération 10013 - extension quartier angognes	108 603,00 €	27 150,75 €	27 150,00 €
Entrecasteaux - opération 10009 - assainissement	23 175,00 €	5 793,75 €	5 700,00 €
Total opérations	199 278,00 €	49 819,50 €	49 700,00 €
Total général	1 845 441,57 €	461 360,39 €	460 300,00 €

Les crédits faisant l'objet de cette ouverture seront repris au budget primitif 2020 du budget M49 ASSAINISSEMENT Régie avec TVA de la Communauté d'agglomération.

∞

Délibération n° 8	Délibération relative à l'ouverture de crédits, en section d'investissement, du budget annexe M49 Eau DSP avec TVA n° 24381
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

Montant des crédits ouverts en investissement en 2019 (non compris dépenses relatives au remboursement de la dette et non compris les dépenses relatives aux opérations d'ordre) = montants inscrits, soit par chapitres, soit par opérations, et répartition à 50 % lorsque les budgets regroupaient l'eau et l'assainissement.

Montant qui s'élève à 3 850 365.27 € : ¼ de ces crédits = 962 591.32 €.

Il est proposé :

- d'autoriser, avant le vote du budget annexe 2020, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivant la répartition suivante :

Chapitre	Crédits	1/4	Ouverture
	2019 hors RAR	Crédits 2019	crédits 2020
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles- Camps la Source	15 000,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles- La Roquebrussanne	7 500,00 €	1 875,00 €	1 850,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles- Le Val	50 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
total chapitre 20	72 500,00 €	18 125,00 €	18 100,00 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles- La Roquebrussanne	27 831,00 €	6 957,75 €	6 900,00 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles- Le Val	100 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles- Cotignac	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles- Camps la Source	56 125,00 €	14 031,25 €	14 000,00 €
Total chapitre 21	193 956,00 €	48 489,00 €	48 400,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- La Roquebrussanne	182 500,00 €	45 625,00 €	45 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Bras	631 222,00 €	157 805,50 €	157 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Le Val	847 861,68 €	211 965,42 €	211 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- La Celle	100 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Gareoult	1 390 000,00 €	347 500,00 €	347 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Rocbaron	70 000,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Camps la Source	73 100,00 €	18 275,00 €	18 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Cotignac	34 225,59 €	8 556,40 €	8 500,00 €
Total chapitre 23	3 328 909,27 €	832 227,32 €	829 000,00 €
Cotignac - opération 1901 réseau AEP rue Puades et pl Giraud	215 000,00 €	53 750,00 €	53 000,00 €
Cotignac - opération 1902 réseau AEP rue Victoire	40 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Total opérations	255 000,00 €	63 750,00 €	63 000,00 €
Total général	3 850 365,27 €	962 591,32 €	958 500,00 €

Les crédits faisant l'objet de cette ouverture seront repris au budget primitif 2020 du budget M49 EAU DSP avec TVA de la Communauté d'agglomération.

∞

Délibération n° 9	Délibération relative à l'ouverture de crédits, en section d'investissement, du budget annexe M49 Eau DSP sans TVA n° 24382
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Montant des crédits ouverts en investissement en 2019 (non compris dépenses relatives au remboursement de la dette et non compris les dépenses relatives aux opérations d'ordre) = montants inscrits, soit par chapitres, soit par opérations, et répartition à 50 % lorsque les budgets regroupaient l'eau et l'assainissement.

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

Montant qui s'élève à 785 757.98 € : ¼ de ces crédits = 196 439.49 €.

Il est proposé :

- d'autoriser, avant le vote du budget annexe 2020, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivant la répartition suivante :

Chapitre	Crédits	1/4	Ouverture
	2019 hors RAR	Crédits 2019	crédits 2020
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Méounes	627 341,71 €	156 835,43 €	156 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Néoules	9 927,72 €	2 481,93 €	2 400,00 €
Total chapitre 23	637 269,43 €	159 317,36 €	158 400,00 €
Néoules - opération 1601 Rue des chasseurs	125 000,00 €	31 250,00 €	31 200,00 €
Néoules - opération 1602 chemin des tuilleries	8 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Néoules - opération 1609 AEP chemin du moulin	15 488,55 €	3 872,14 €	3 800,00 €
Total opérations	148 488,55 €	37 122,14 €	37 000,00 €
Total général	785 757,98 €	196 439,49 €	195 400,00 €

Les crédits faisant l'objet de cette ouverture seront repris au budget primitif 2020 du budget M49 EAU DSP sans TVA de la Communauté d'agglomération.

∞

Délibération n° 10 | Délibération relative à l'ouverture de crédits, en section d'investissement, du budget annexe M49 Eau Régie avec TVA n° 24380

Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Montant des crédits ouverts en investissement en 2019 (non compris dépenses relatives au remboursement de la dette et non compris les dépenses relatives aux opérations d'ordre) = montants inscrits, soit par chapitres soit par opérations, et répartition à 50 % lorsque les budgets regroupaient l'eau et l'assainissement.

Montant qui s'élève à 3 585 429.97 € : ¼ de ces crédits = 896 357.49 €.

Il est proposé :

- d'autoriser, avant le vote du budget annexe 2020, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivant la répartition suivante :

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

Chapitre	Crédits	1/4	Ouverture
	2019 hors RAR	Crédits 2019	crédits 2020
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles- Tourves	35 000,00 €	8 750,00 €	8 500,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles- Carcès	17 500,00 €	4 375,00 €	4 000,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles- Saint-Maximin	40 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles- Pourrières	110 000,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
total chapitre 20	202 500,00 €	50 625,00 €	50 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles- Tourves	260 475,00 €	65 118,75 €	68 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles- Carcès	187 250,00 €	46 812,50 €	46 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles- Saint-Maximin	110 000,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles- Pourrières	44 162,13 €	11 040,53 €	11 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles- Vins	22 500,00 €	5 625,00 €	5 500,00 €
Total chapitre 21	624 387,13 €	156 096,78 €	158 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Saint-Maximin	1 293 941,86 €	323 485,47 €	323 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations incorporelles- Pourcieux (45%)	557 658,00 €	139 414,50 €	139 000,00 €
Total chapitre 23	1 851 599,86 €	462 899,97 €	462 000,00 €
Carcès - opération 201611 duptasseau	88 750,00 €	22 187,50 €	22 000,00 €
Mazaugues - opération 200 - réseaux eau	43 335,00 €	10 833,75 €	10 000,00 €
Mazaugues - opération 205 filtration	368 254,98 €	92 063,75 €	92 000,00 €
Correns - opération 10011 branchements	5 000,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
Correns - opération 10012 - réseaux village	52 500,00 €	13 125,00 €	13 125,00 €
Correns - opération 10013 - extension Qt Angognes	108 603,00 €	27 150,75 €	27 000,00 €
Entrecasteaux - opération 10008 - eau	97 000,00 €	24 250,00 €	24 250,00 €
Montfort - opération 103 - eau potable	143 500,00 €	35 875,00 €	35 875,00 €
total opérations	906 942,98 €	226 735,75 €	225 500,00 €
Total général	3 585 429,97 €	896 357,49 €	895 500,00 €

Les crédits faisant l'objet de cette ouverture seront repris au budget primitif 2020 du budget M49 EAU Régie avec TVA de la Communauté d'agglomération.



Délibération n° 11	Délibération relative au budget annexe Transport à caractère industriel et commercial – Versement d'une subvention d'exploitation par le budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Le budget annexe transports a été créé, par délibération n° 2018-305 du Conseil communautaire du 7 décembre 2018 : en tant que service à caractère industriel et commercial, il doit être équilibré en recettes et dépenses.

Cependant les produits 'usagers' d'une part, et la dotation de compensation de la Région, d'autre part, ne permettent pas de couvrir le coût du service et le financement des investissements.

En outre 83 % des dépenses du budget annexe Transport sont liées à l'exercice du transport scolaire.

Par conséquent, une subvention d'exploitation du budget principal au budget annexe transports doit être octroyée dans le cadre des articles L1221-12 et L1512-2 du Code des Transports et par dérogation à l'article L2224-1 du CGCT.

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

Il est proposé :

- d'approuver le versement, par le budget principal de la Communauté d'Agglomération au budget annexe transports, au fur et à mesure de ses besoins, d'une subvention d'exploitation de 2 567 000 € en application des articles L1221-12 et L1512-2 du CGCT,
- et de dire que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2020.



Délibération n° 12	Délibération approuvant le projet scientifique et culturel (PSC) 2020-2025 du Musée des Comtes de Provence de Brignoles
	Rapporteur : Jean-Pierre MORIN

Contexte :

Le Musée des Comtes de Provence à Brignoles bénéficie de l'appellation « Musée de France » depuis 2003 et, à ce titre, lui incombe l'obligation de rédiger un projet scientifique et culturel (PSC) qui fixe les grandes orientations.

Réalisé à partir d'un état des lieux relatif au bâtiment, aux collections et à la fréquentation, il va permettre de mettre à plat son fonctionnement et projeter son évolution à l'horizon 2025.

Il convient d'approuver ce document qui sera transmis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour avis, qui, elle-même l'adressera au Service des Musées de France.

Ce service pourra le valider ou émettre des réserves et, dans le cas contraire devra en exprimer le motif.

Il est proposé :

- d'approuver le Projet Scientifique et Culturel du Musée des Comtes de Provence pour la période 2020-2025, d'autoriser le Président à effectuer toute démarche y afférant et d'inscrire le budget prévu correspondant au budget 2020 et le prévoir pour les années suivantes.

Avis favorable de la commission Culture réunie le 16 janvier 2020.



Délibération n° 13	Conservatoire de la Provence Verte : création d'un établissement unique d'enseignement artistique et approbation du projet d'établissement 2020-2025
	Rapporteur : Jean-Pierre MORIN

Contexte :

La Communauté d'Agglomération de la Provence Verte est compétente en matière d'enseignement artistique et ce sont actuellement 3 structures qui assurent les enseignements artistiques sur le territoire de l'Agglomération de la Provence Verte, dont :

L'École Intercommunale de Musique, d'Arts et de Danse	Le Conservatoire de la Provence Verte	L'association école de musique du Val d'Issole
-------------------------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------------------

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

Gestion directe Classés « Conservatoire à Rayonnement Intercommunal » 65 agents pour 1 200 élèves	Subvention
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

La création d'un établissement unique 'Conservatoire de la Provence Verte' s'appuiera sur les ressources et les outils actuels que sont l'EIMAD et le CPV pour créer des synergies et diffuser, à terme, sur tout le périmètre de l'Agglomération, un enseignement de qualité et accessible à tous.

Il convient, par conséquent, de fixer les orientations, les choix pédagogiques, artistiques, culturels et organisationnels ainsi qu'un plan d'action pluriannuel, dans un projet d'établissement.

Un Conseil d'établissement doit également être créé.

Il est proposé :

- d'approuver la création d'un établissement d'enseignement artistique regroupant l'EIMAD et le CPV,
- d'approuver le projet d'établissement unique Conservatoire de la Provence Verte, tel qu'annexé à la délibération, et de le mettre en œuvre,
- de dire que la mise en œuvre sera effective dès la rentrée de septembre 2020 et se fera selon l'échéancier défini dans le projet d'établissement,
- de créer un conseil pédagogique unique en prolongeant les deux conseils pédagogiques existants jusqu'à la rentrée de la saison 2020-2021 puis d'en désigner les membres selon les modalités suivantes :
 - Un coordinateur par département élu par ses pairs soit 10 représentants des enseignants (sur les deux premières années, une équi-répartition entre les deux sites de Brignoles et Saint-Maximin sera recherchée),
 - L'équipe de direction composée du directeur et des deux responsables de site,
 - Représentants de structures partenaires en fonction de l'ordre du jour,
 - Autres personnes qualifiées invitées par la direction,
- de modifier le tableau des effectifs de la Communauté d'agglomération afin de créer un poste de Professeur territorial d'enseignement artistique (PEA) pour compléter l'équipe de direction,
- de dire que la dépense correspondant à la création du poste de PEA et à la mise en œuvre du projet d'établissement sont inscrites au budget 2020 aux chapitres 011 et 012,
- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document y afférant.

Le Comité Technique a été saisi.

∞

Délibération n° 14	Délibération relative à l'attribution d'une subvention pour l'édition 2020 de la Foire de Brignoles en Provence Verte
	Rapporteur : Didier BREMOND

Contexte :

Le Comité de la Foire de Brignoles a fait parvenir un dossier de subvention pour l'édition 2020 de la Foire de Brignoles en Provence Verte qui aura lieu du 18 au 26 avril 2020.

Rappel des objectifs :

Promouvoir les savoirs faire et le tissu d'entreprises du territoire
Mettre en valeur les différentes productions agricoles locales
Contribuer au développement de l'image du Rosé de Provence

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

Fédérer, dans le cadre d'un club, les chefs d'entreprises et les vignerons de la Provence Verte autour de la promotion du territoire
Valoriser la Provence Verte comme destination touristique
Mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération un espace pour présenter ses compétences et organiser des manifestations à destination de ses partenaires

Il est proposé :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 80 000 €, représentant 8.16 % du budget prévisionnel de l'évènement, s'élevant à 980 000 €, et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat correspondante ainsi que tout document s'y rapportant.



Délibération n° 15	Délibération approuvant le contrat territorial avec le Syndicat Mixte de l'Argens
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

	Rapporteur : Jacques PAUL
--	---------------------------

Contexte :

Le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) exerce la compétence en matière de GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), et hors GEMAPI, pour la Communauté d'agglomération et dispose du label d'Etablissement Public Territorial de Bassin (ETPB).

Compétence encadrée par un Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) qui recense toutes les actions à réaliser sur le périmètre considéré au titre de la compétence GEMAPI et qui nécessite une modification des statuts du syndicat.

Il est proposé :

- d'approuver les statuts du SMA ainsi que le SOCLE du bassin versant de l'Argens.



Délibération n° 16	Délibération relative au lancement de la procédure d'élaboration d'un plan Mobilité de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	Rapporteur : Jean-Michel CONSTANS
--	-----------------------------------

Contexte :

Le plan Mobilité, auparavant dénommé Plan de Déplacement Urbain, est à la fois cadre de référence et outil d'aide à la décision, pour l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement, sur une période de 10 ans, et vise à l'amélioration du cadre de vie.

Le plan Mobilité 2021-2031 doit affiner, ajuster et, en même temps, optimiser le réseau transports de l'Agglomération, dans une démarche partenariale et participative des Communes et de l'ensemble des acteurs de la Mobilité (avec mise en place d'un Comité de pilotage) : une consultation permettra de confier la mission d'AMO à un bureau d'études.

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

Il est proposé :

- d'approuver le lancement de la procédure d'élaboration du plan Mobilité de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte, et d'approuver la composition de son comité de pilotage telle qu'envisagée,
- d'autoriser le Président à associer l'Etat (le Préfet du Var) et les personnes morales intervenant dans le domaine des politiques Mobilité sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, à l'élaboration du plan.

Avis favorable de la commission Transports réunie le 10 décembre 2019.

∞

Information au Conseil	Etat des décisions prises par le Bureau et le Président en vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
	Pour information

✓ Délibérations du Bureau communautaire du 20 janvier 2020 :

2020-59	Délibération relative à la demande de subvention DETR 2020 et DSIL 2020 - Mise aux normes d'accessibilité et sécurisation des points d'arrêt du réseau Mouvenbus sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte - Priorité 1 - tranche 1 en 2020 : Aménagement et sécurisation de 171 points d'arrêt pour un montant estimé à 327 250 € dont : Autofinancement = 65 450 € / Etat DETR = 130 900 € / Etat DSIL = 78 540 € / Région = 52 360 €
2020-60	Délibération relative à la demande de subvention DETR 2020 et DSIL 2020 pour l'agrandissement de la crèche de Nans-les-Pins – Priorité 2 (30 places au lieu de 25) pour un montant global HT = 146 080 € dont : Autofinancement = 29 216 € / Etat DETR = 43 824 € / Etat DSIL = 43 824 € / CAF = 29 216 €
2020-61	Délibération relative à la demande de subvention DETR 2020 et DSIL 2020 pour la rénovation de la piscine intercommunal de plein air à Garéoult – Priorité 3 pour un montant global HT = 182 500 € dont : Autofinancement = 36 500 € / Etat DETR = 73 000 € / Etat DSIL = 73 000 €
2020-62	Délibération relative à l'adhésion de la Communauté d'agglomération au Comité national français de l'ICOM pour 2020 : cotisation = 620 € (pour les Musées et Centres d'Art)
2020-63	Délibération relative aux demandes de subventions de fonctionnement 2020 pour le Point d'Accès au Droit Intercommunal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et notamment les actions de prévention auprès des jeunes (collégiens et lycéens) dont le coût total estimé = 10.000 €

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

2020-64	<p>Délibération relative à l'avenant n° 2 au marché n°2016-09 portant sur un appel d'offres restreint de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du bâtiment « Les Ursulines » à Brignoles d'un montant global HT = 40 647,44 € portant le montant forfaitaire du marché de maîtrise d'œuvre n° 2016-09 à 608 514,44 € HT soit 730 217,33 € TTC et engendrant une augmentation de 8,63%, tous avenants cumulés, par rapport au montant initial du marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'exécution du marché n° 2018-40 d'installation d'une scénographie en coordination avec les travaux de réhabilitation du bâtiment
---------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

✓ Délibérations du Bureau communautaire du 3 février 2020 :

2020-65	<p>Délibération relative à la demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) exceptionnel suite aux très fortes intempéries des 23, 24 novembre et 1er décembre 2019 en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la réfection des voiries communautaires suivantes (montant HT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourraques à Brignoles = 27240 € / Val de Camps à Brignoles = 16 559 € / chemin de Correns à Montfort = 26 816 € / Pré Tuilière à La Celle = 9 455 € Autofinancement = 60 052.50 € / Région « FRAT solidarité inondations » = 20 017.50 €
---------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2020-66	Délibération relative à l'attribution de subventions aux porteurs de projets culturels d'intérêt communautaire dans le cadre de l'appel à projet Culture 2020			
	Association / Intitulé du projet	Budget prévisionnel du projet	Montant subvention 2020	% du Budget Prévisionnel
	Lézard Bleu - Bazar du Lézard	12 750 €	6 000 €	47,06 %
	ACT MAP (Marcher, Arpenter, Parcourir)	46 400 €	4 000 €	8,62 %
	Amis Centre d'Art Châteauvert (ACAC) FADA - Festival autour du film d'art	33 000 €	2 000 €	6,06 %
	Association Aouta Festival trad'itinérant Provence Verte	8 000 €	1 000 €	12,50 %
	PLAINE PAGE - Eauditives 2020	30 000 €	2 000 €	6,67 %
	Association GANESH repousseur d'obstacles Viens voir les comédiens, les musiciens du théâtre volant	11 500 €	3 000 €	26,09 %
	COULEURS DU VENT Eveil autour du monde du spectacle	41 500 €	2 000 €	4,82 %
	Couleurs de la méditerranée Symposium de peinture	15 000 €	2 000 €	13,33 %
	Les Nuits de Mazaugues Nuits musicales de Mazaugues	48 000 €	5 000 €	10,42 %
	Cotignac Cinéma Les Toiles du Sud	57 800 €	5 000 €	8,65 %
	Soirées musicales de l'abbaye royale de la Celle Soirées musicales de la Celle	35 900 €	2 500 €	6,96 %
	EVENTAIL EVENT - Urban Party	12 280 €	500 €	4,07 %
Artscénicum - Les nuits en ballades Les nuits du château	21 599 €	5 000 €	23,15 %	

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

	Arts et Musique Entrecasteaux Festival d'Entrecasteaux	45 200 €	2 500 €	5,53 %
	Association MIMO Cie Baltazar Montanaro - La Boite à Mémoire	30 071 €	2 000 €	6,65 %
	Chemins pluriels Festival Néoules 2020	409 000 €	5 000 €	1,22 %
	Jazz à Brignoles Festival Jazz à Brignoles 2020	45 000 €	2 000 €	4,44 %
	Office Municipal Culture St-Maximin Festival Orgues en été 2020	34 300 €	6 000 €	17,49 %
	Rencarts Artplastoc Artplastoc	6 990 €	1 000 €	14,31 %
	Famace compagnie Famace théâtre	51 000 €	1 500 €	2,94 %
	Délibération approuvant les avenants relatifs au marché de travaux n° 2018-21 pour la restructuration du bâtiment « les Ursulines » en vue d'installer les activités de l'école intercommunale de musique, d'arts et de danse (EIMAD) - Lots n° 6, 8, 11, 12, 13 et 14 :			
	Lot concerné / n° d'avenant Titulaire	Descriptif des prestations		Montant HT de l'avenant et nouveau montant HT forfaitaire du marché
	LOT n° 6 avenant n° 1 « Menuiseries aluminium » CONCEPT'ALU (83490 LE MUY)	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression du poste 2.3.3 Châssis fixes circulaires - Modification de la quantité d'ouvrants cintrés à soufflet et ouvrant droits - Ajout d'une allège fixe aux ouvrants pompiers du R+3 façade sud 		0 € 88 421,25 € 0 %
2020-67	LOT n° 8 avenant n° 1 « CVC, plomberie » CLIMAT SYSTEM (83160 LA VALETTE DU VAR)	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression des exutoires en toiture, de grilles - Modification de diffuseurs de soufflage - Ajout de pièges à son, bac de récupération des eaux de condensation, chauffe-eau - Ajout de fontaine à eau, radiateurs supplémentaires, pompe de relevage immergée - Mise en place d'une PAC air/air pour les salles de danse 		5 398,31 € 447 907,31 € + 1,22 %
	LOT n° 11 avenant n° 1 « Cloisons, faux plafonds » MASSIBAT (13 420 GEMENOS)	<ul style="list-style-type: none"> - Doublages supplémentaires dans les locaux sanitaires RDC et locaux techniques RDC - Réalisation d'un conduit coupe-feu 1h pour chaque ascenseur soit 2 conduits CF 1h 		4 295,50 € 304 283,35 € + 1,43 %
	LOT n° 12 avenant n° 1 « Menuiseries bois » HERTRICH (83520 ROQUEBRUNE-SUR- ARGENS)	<ul style="list-style-type: none"> - suppression de châssis circulaires intérieurs bois, tablettes en allège, volet repliable et petits ouvrages bois - Ajout d'une porte technique dans un WC PMR au RDC - Réalisation de châssis vitrés dans les circulations du R+1, la mise en place de 7ml de barres de maintien dans les salles de danses - Réalisation de prestations de vernis sur ouvrage bois (cloisons ossature bois et châssis des circulations) 		8 233,80 € 599 925,12 € + 1,39 %

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

	<p>LOT n° 13 avenant n° 2 Revêtements de sol, peinture Groupement d'entreprises 2SRI (83330 LE BEAUSSET) GFAP (83170 BRIGNOLES)</p>	<p>- suppression des prestations de pose d'un vernis satiné sur éléments bois - modification de la nature de revêtement de sol des circulations et hall du RDC</p>	<p>- 8 982,35 € 279 886,40 € - 3,01 % (- 6,07 % tous avenants cumulés)</p>																															
	<p>LOT n°14 avenant n° 2 « Ravalements » NEOTRAVAUX (84275 VEDENE)</p>	<p>- Fourniture et pose de rejingots nord et sud - Application d'un badigeon sur la génoise béton - Adaptation des appuis de baie sud, adaptation des chaînages en restauration - Restauration des feuillures et badigeon sur les baies façade nord</p>	<p>0 € 237 554,33 € Pas de conséquence financière : 0% (+ 18,62 % tous avenants cumulés)</p>																															
2020-68	<p>Délibération relative à la demande d'aides financières pour la protection des sources de l'Huveaune selon le plan de financement suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES (HT)</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude « Protection des Sources de l'Huveaune »</td> <td>70 000 €</td> <td>Agence de l'Eau Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune</td> <td>35 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil Départemental du Var</td> <td>10 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>DREAL</td> <td>5 500 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>5 500 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>14 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td>70 000 €</td> <td>TOTAL</td> <td>70 000 €</td> </tr> </tbody> </table>			DEPENSES (HT)		RECETTES		Etude « Protection des Sources de l'Huveaune »	70 000 €	Agence de l'Eau Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune	35 000 €			Conseil Départemental du Var	10 000 €			DREAL	5 500 €			Autofinancement	5 500 €				14 000 €	TOTAL HT	70 000 €	TOTAL	70 000 €			
DEPENSES (HT)		RECETTES																																
Etude « Protection des Sources de l'Huveaune »	70 000 €	Agence de l'Eau Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune	35 000 €																															
		Conseil Départemental du Var	10 000 €																															
		DREAL	5 500 €																															
		Autofinancement	5 500 €																															
			14 000 €																															
TOTAL HT	70 000 €	TOTAL	70 000 €																															
2020-69	<p>Délibération relative à la demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau pour la préservation et la restauration de la ressource en eau sur le bassin versant Caramy/Issole Selon le plan de financement suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Montant dépenses</th> <th colspan="2">Montant Recettes</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation CA 83</td> <td>45 670 €</td> <td>Agence de l'Eau</td> <td>45 050 €</td> <td>70 %</td> </tr> <tr> <td>Animation Agribiovar</td> <td>18 688 €</td> <td>Région = aide financière directe CA83</td> <td>6 690 €</td> <td>10 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Agribiovar 83</td> <td>5 606 €</td> <td>9 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>CA 83</td> <td>7 012 €</td> <td>11 %</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>64 358 €</td> <td>TOTAL</td> <td>64 358 €</td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table>				Montant dépenses		Montant Recettes		%	Animation CA 83	45 670 €	Agence de l'Eau	45 050 €	70 %	Animation Agribiovar	18 688 €	Région = aide financière directe CA83	6 690 €	10 %			Agribiovar 83	5 606 €	9 %			CA 83	7 012 €	11 %	TOTAL	64 358 €	TOTAL	64 358 €	100 %
Montant dépenses		Montant Recettes		%																														
Animation CA 83	45 670 €	Agence de l'Eau	45 050 €	70 %																														
Animation Agribiovar	18 688 €	Région = aide financière directe CA83	6 690 €	10 %																														
		Agribiovar 83	5 606 €	9 %																														
		CA 83	7 012 €	11 %																														
TOTAL	64 358 €	TOTAL	64 358 €	100 %																														
2020-70	<p>Délibération approuvant le protocole transactionnel relatif à la reprise des travaux de réalisation d'ouvrages d'infrastructures pour la lutte contre les incendies sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, par l'entreprise SNEP DOS SANTOS ENVIRONNEMENT, marché public n° 2018-024 (lot n° 3 Génie Forestier, travaux DFCI programme 2016) et notamment :</p> <p>- création de glacis de sécurité, création et mise aux normes de bandes débroussaillées de sécurité... sur les pistes 0717 (Bras), S42 (Rougiers, Nans les Pins, Mazaugues), S78/87 (Plan d'Aups Sainte Baume), O9/O7 (Le Val), T83 (Le Val)</p>																																	

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

✓ Décisions du Président :

2019-224 du 18 novembre 2019	Décision portant approbation de la convention de prêt d'œuvres, avec Monsieur Alain PONTARELLI, pour l'exposition « Gueules Rouges, col bleu et mains rouillées » ouverte au public du 1 ^{er} février au 31 mai 2020, au Musée des Gueules Rouges de Tourves
2019-225 du 26 décembre 2019	Décision portant approbation de la convention 2020 – 2022 régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels confiée au Centre de gestion du Var pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 : - coût annuel = 2 800 € pour 4 interventions par an
2019-230 du 28 novembre 2019	Décision portant approbation de la convention de prestation de services relative à des animations d'éveil artistique et culturel au Jardin éducatif maternel 'La courte Echelle' de Brignoles, avec Madame Corinne Lesimple Royer, pour un montant HT = 1 125 €
2019-232 du 29 novembre 2019	Décision portant approbation de la convention de prestation de services relative à des animations d'éveil artistique et culturel à la crèche 'les Pitchounets' de Garéoult, avec Madame Pascale FLORES, pour un montant HT = 963 €
2019-235 du 4 décembre 2019	Décision portant approbation de la convention de prestation de services relative à la conception de l'exposition sur le thème des coopératives dans le Var, avec l'Association d'Histoire Populaire Tourvaine, pour un montant TTC = 800 € (durée : 4 au 22 décembre 2020)
2019-239 du 9 janvier 2020	Décision portant approbation de l'avenant n° 3 à la convention d'occupation du local situé quartier Saint-Jean Centre commercial à Brignoles (utilisé pour des activités de l'EIMAD), avec la SCI MV portant le terme du bail au 31 juillet 2020 avec actualisation du loyer mensuel fixé à 3 853.45 €, à compter de novembre 2019
2019-240 du 13 décembre 2019	Décision portant mise à disposition temporaire des locaux du Relais Assistantes Maternelles Itinérant de Tourves, à titre gracieux, au profit de l'association AFL Transition, à savoir la salle d'activité, la cuisine et les sanitaires enfants et adultes, le jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h
2019-241 du 11 décembre 2019	Décision portant mise à disposition, à titre onéreux, du Centre d'Art Contemporain de Châteauvert au profit de l'association « Cluster Provence Rosé », le 12 décembre 2019 de 8h à 17h, en vue de l'organisation de la Journée du Cluster Rosé, pour un montant = 1 000 €
2019-243 du 11 décembre 2019	Décision portant autorisation de recours à un emprunt pour le budget principal de la Communauté d'agglomération d'un montant de 3 000 000 €, auprès de la Banque postale - durée = 20 ans / Taux fixe = 0.97 % / Base de calcul des intérêts = nb exact de jours écoulés (360 jours) / Fonds versés en une seule fois jusqu'au 6/02/2020 / Amortissement constant, échéances trimestrielles / Frais de dossier = 3 000 € / Remboursement anticipé autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
2019-244 du 31 décembre 2019	Décision portant approbation de la convention de prestation de services relative au spectacle 'la Clairière aux étoiles' avec la société FANTASIE PRO (83092 TOULON), pour un montant TTC = 2 500 €, dans le cadre de la mise en valeur du réseau des Médiathèques, Convention conclue à compter du 31 décembre 2019 jusqu'à la dernière représentation

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 14 février 2020

2019-245 du 31 décembre 2019	Décision portant approbation de la convention de prestation de services relative aux animations de séances découverte des instruments en bambou avec la société Var Wa Association (83330 EVENOS), pour un montant TTC = 1 000 €, dans le cadre de la mise en valeur du réseau des Médiathèques, Convention conclue à compter du 31 décembre 2019 jusqu'à la dernière représentation
2019-255 du 11 octobre 2019	Décision portant approbation des modalités de la convention de prêt, à titre gracieux, par la Fédération des Ecomusées et Musées de société, de l'exposition itinérante « Sortez des clichés, le patrimoine culturel immatériel vu par les musées de société », du 2 mars au 30 juin 2020, au Musée des Comtes de Provence
2020-03 du 3 février 2020	Décision portant mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de réunion située dans les locaux du Point d'Accès au Droit intercommunal, à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020, au profit de la Mission Locale Ouest Haut Var
2020-10 du 5 février 2020	Décision portant approbation des modalités de la convention relative à la prestation de services pour un technicien son lors du concert choral proposé par l'E.I.M.A.D., le 5 février 2020, pour un montant net = 300 €, avec la société STS (83170 Camps-la-Source)
MARCHE NOTIFIE	
M2019-30 notifié : 12 12 2019	<i>Accord-cadre mono attributaire à bons de commande de confection et livraison de repas en liaison froide pour les crèches et l'accueil de jour Alzheimer en 2 lots - Lot 1 Crèches de Garéoult et Néoules et - Lot 2 Accueil de jour Alzheimer</i> <i>Titulaire du lot 1 :</i> ST MAX TRAITEUR à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (83470) Montant : sans montant minimum et avec un montant maximum de 50 000 € HT <i>Titulaire du lot 2 :</i> SOCIETE DE RESTAURATION ET SERVICES à Marseille (13236) Montant : sans montant minimum et avec un montant maximum de 15 000 € HT
M2019.40 notifié : 27 12 2019	<i>Fourniture et pose d'un éclairage sur rail pour la salle d'exposition du Centre d'Art Contemporain situé à Châteauvert (CACC)</i> <i>Titulaire : LUMINOEUVRES à Paris (75018) pour un montant HT = 34 032 €</i>